

24 janvier 2019



Conférence des élus

SCoT de Gascogne

Conférence des Elus du 24 janvier 2019 - « Des enjeux aux orientations »

➔ Objectif :

- Partager et échanger, avec l'ensemble des élus, sur l'avancée du pré-PADD, sur la vision prospective du territoire et la définition des axes forts du SCoT qui en découlent
- Participer à la définition des orientations du projet de territoire

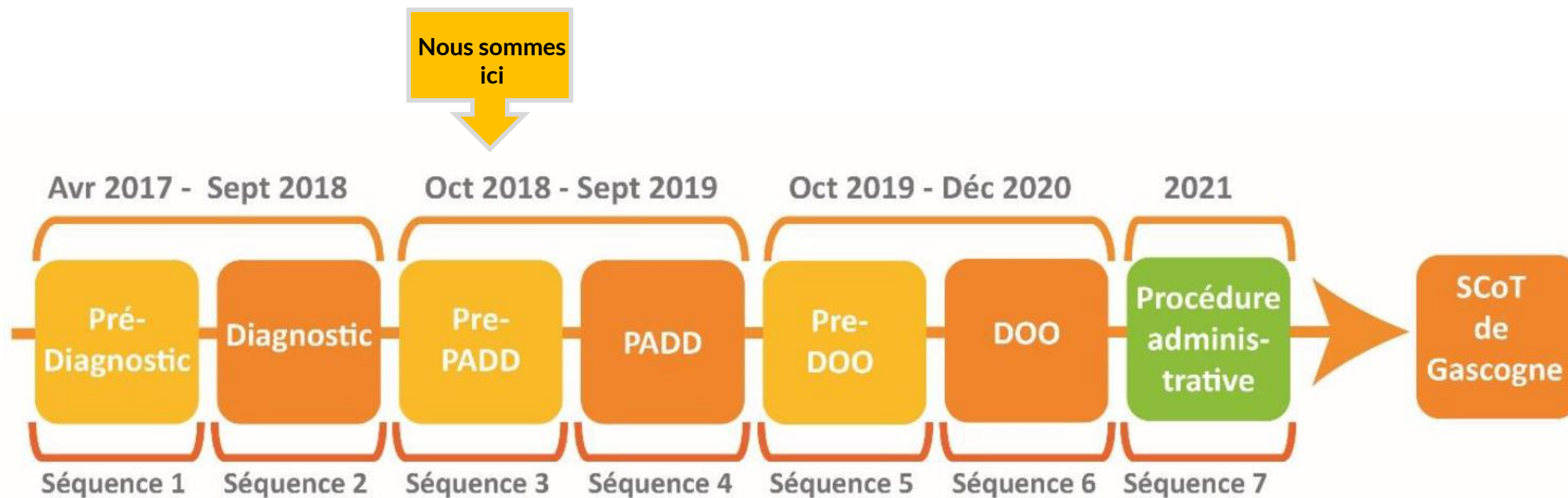
➔ Déroulé :





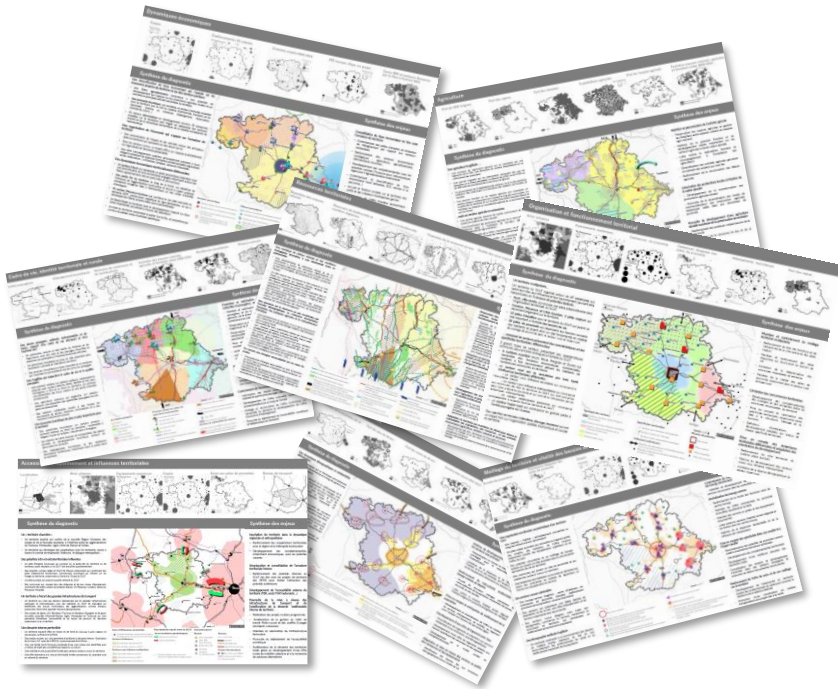
L'élaboration du PADD du SCoT

Rappel du calendrier d'élaboration du SCoT



Du diagnostic au PADD

PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE



DES QUESTIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET TRANSVERSALES À APPRÉHENDER DANS LE PADD :

- Quel **positionnement territorial** du SCoT Quel modèle de **développement** ?
- Quelle **ambition démographique** ?
- Quel **projet économique** ?
- Quels **besoins** en matière **d'habitat, d'équipements/services, de foncier...**?
- Quelles perspectives en matière **d'agriculture** ?
- Quelle **ambition environnementale / paysagère** Quelle **mobilité** ?

Le PADD, c'est quoi ?

Un PROJET POLITIQUE DE LONG TERME qui définit :

- un positionnement
- une stratégie
- des objectifs adaptés au territoire dans sa diversité

pour orienter les développements futurs vers un horizon souhaité et partagé

HORIZON
2040

2 ÉTAPES SUCCESSIVES POUR ÉLABORER CE PROJET POLITIQUE

1. FIXER LE CAP



PRÉ-PADD

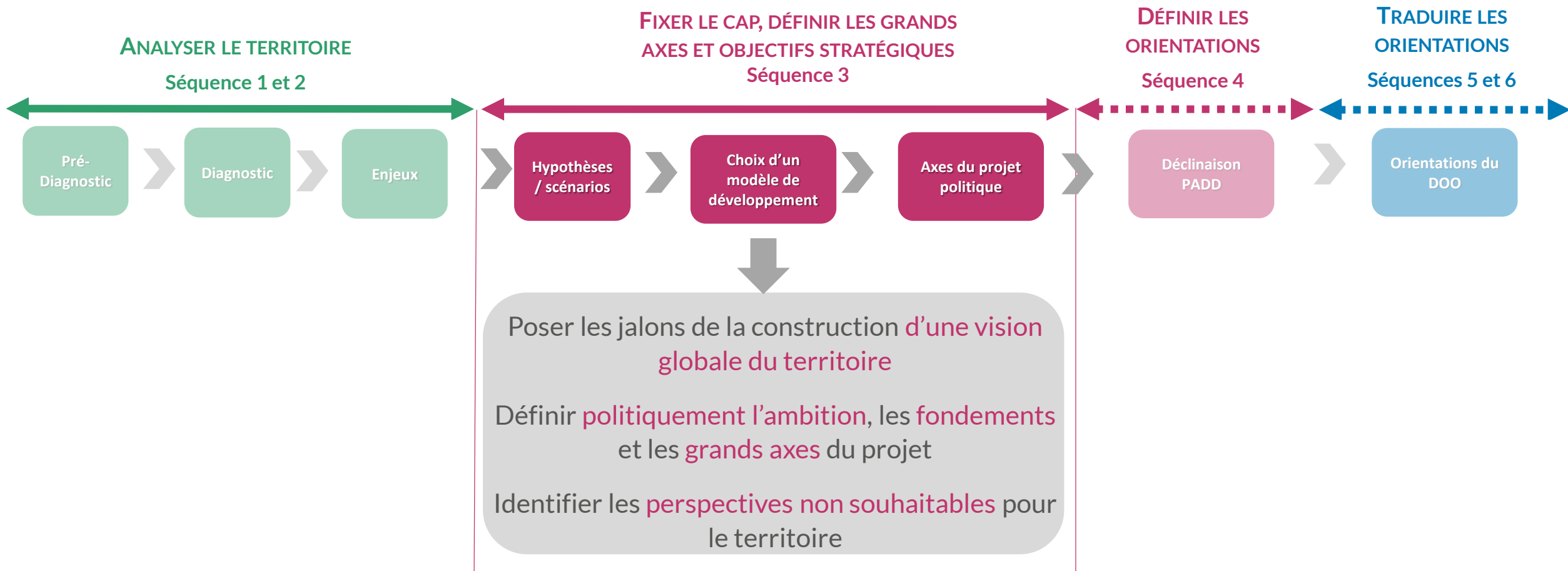
2. DÉFINIR LES ORIENTATIONS



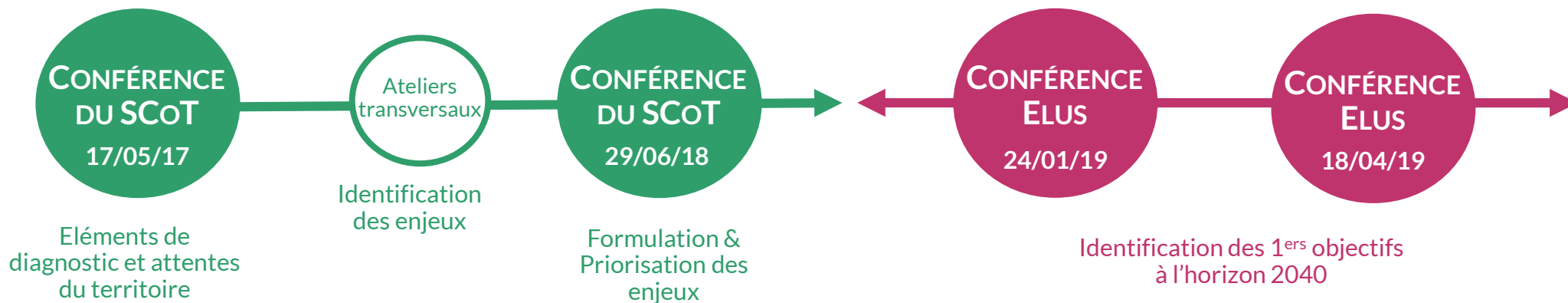
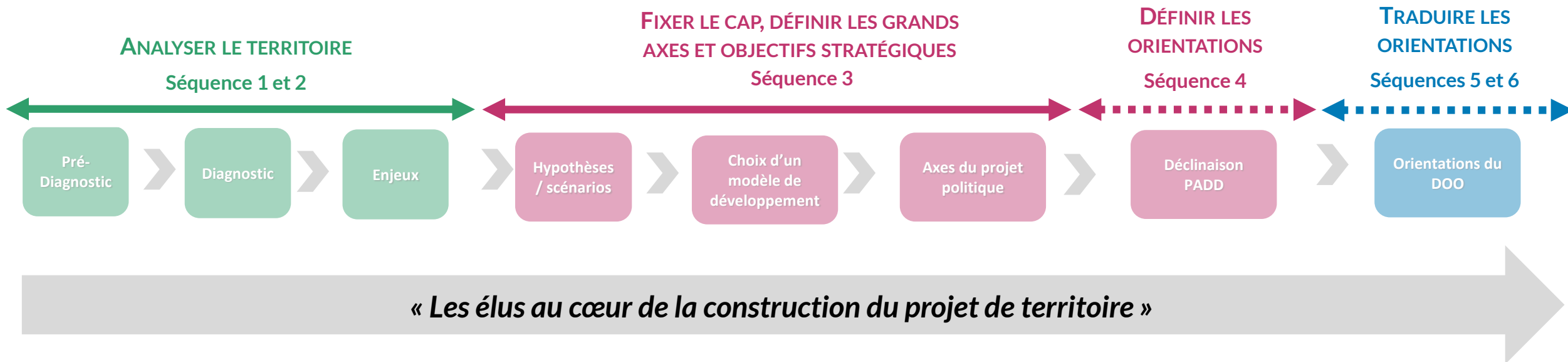
PADD



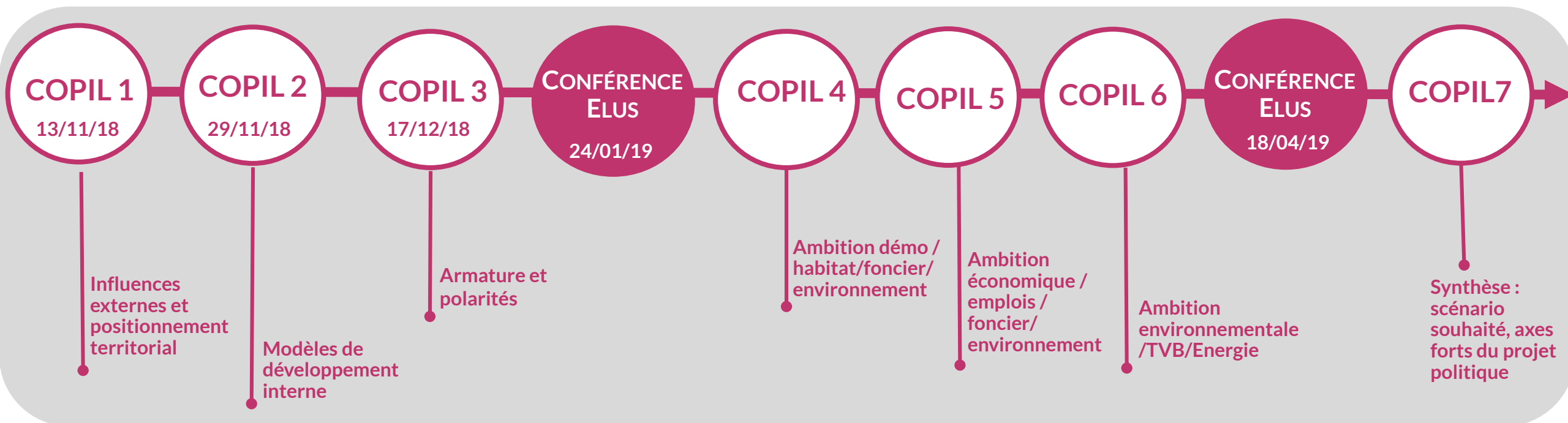
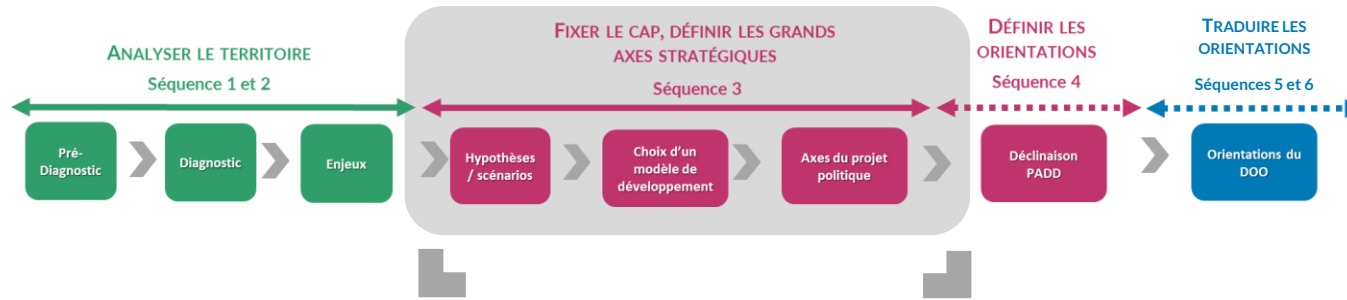
Du diagnostic au PADD

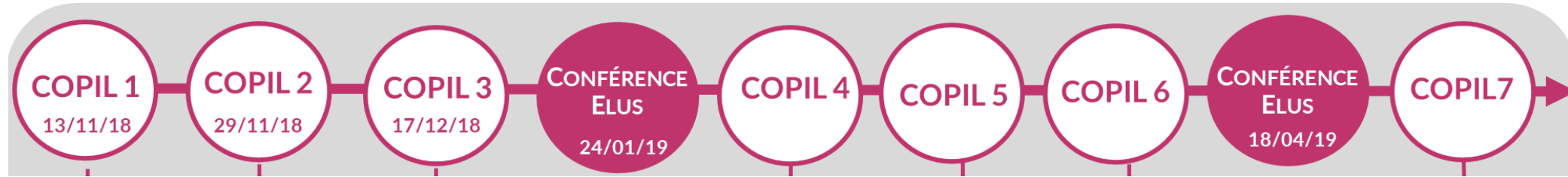


Du diagnostic au PADD



Du diagnostic au PADD





COPIL pré-PADD
Objectifs

Sur la base de scénarios contrastés

Définir les principes de développement
souhaitables / non souhaitables

Mettre en évidence les axes forts du projet
de territoire

Identifier les 1^{ers} objectifs stratégiques



Conférences d'Elus
Objectifs

Prendre connaissance de l'avancement des
réflexions du COPIL

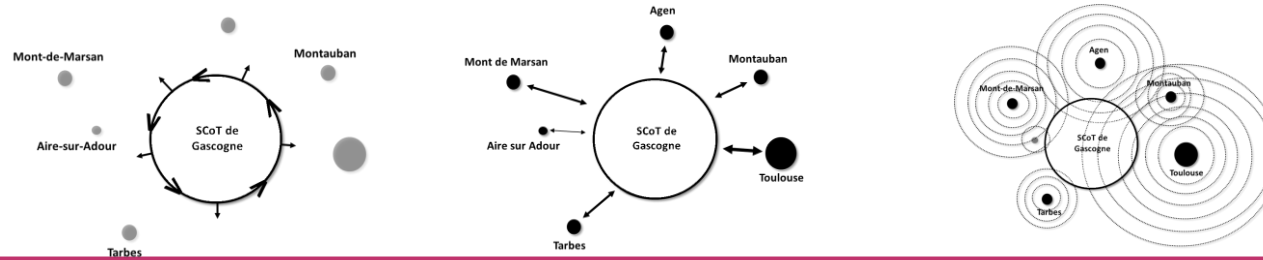
Compléter et enrichir les 1^{ers} objectifs
stratégiques de développement identifiés

Affiner ces objectifs

Objectifs et méthodologie des COFIL du pré-PADD

POSITIONNEMENT ACTUEL DU TERRITOIRE

DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE À L'HORIZON 2040



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE « HYBRIDE »

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
SOUHAITABLES

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT NON
SOUHAITABLES

1^{ERS} OBJECTIFS POLITIQUES PARTAGÉS
EN MATIÈRE DE STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT ET D'ORGANISATION TERRITORIALE

Méthodologie des 3 premiers COFIL du pré-PADD

COFIL 1 - Influences externes et positionnement territorial



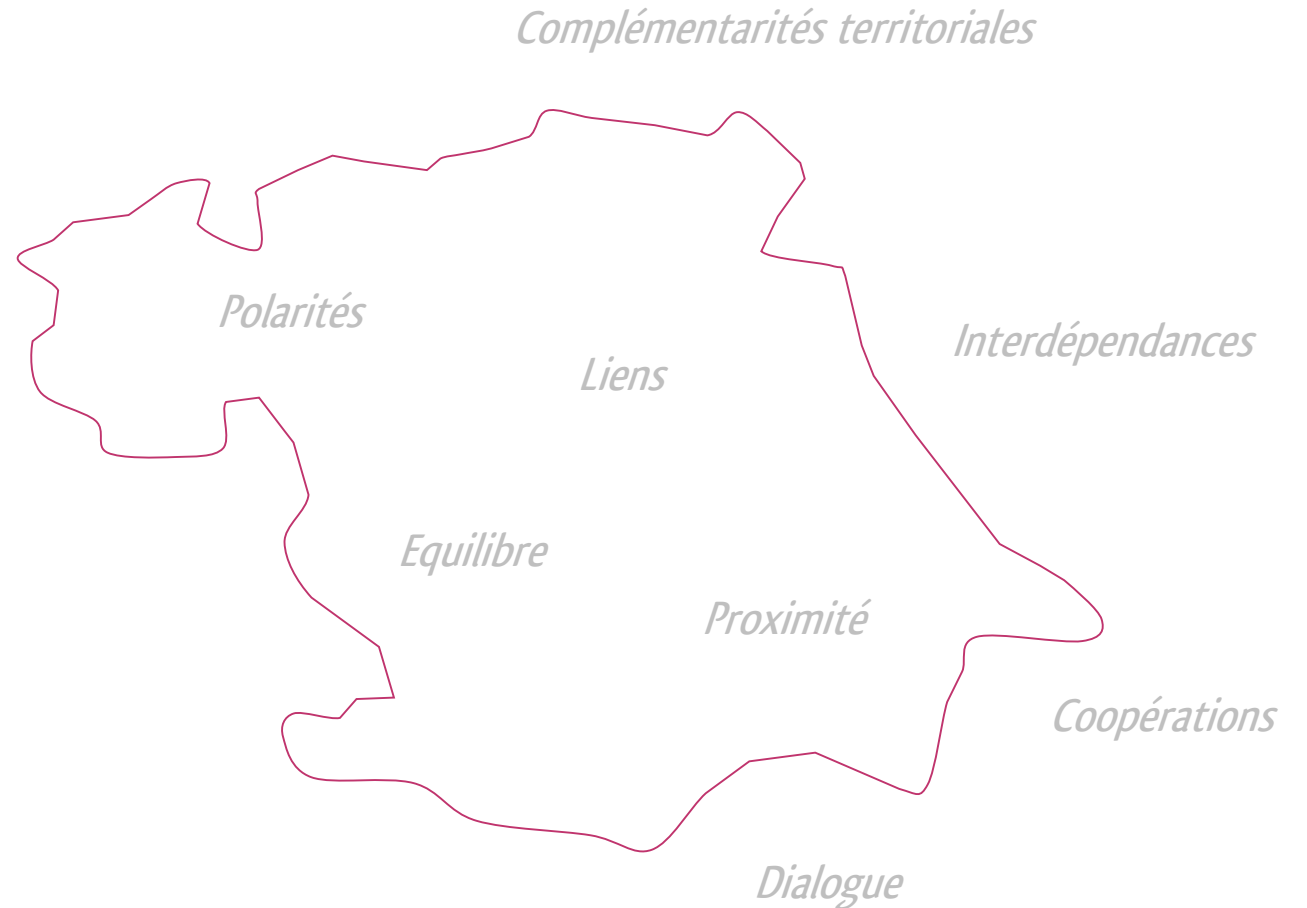
COFIL 2 - Développement interne



COFIL 3 - Armature territoriale



1ers objectifs politiques partagés en matière
de stratégie et de positionnement territorial





Les 1^{ers} objectifs stratégiques du projet du SCoT

QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCoT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT NON SOUHAITABLES

**Le SCoT de Gascogne,
une « réserve d'indiens »**

qui fonctionne en autarcie et qui constitue seulement le
« poumon vert » de l'Occitanie

**Le SCoT de Gascogne,
un territoire « dortoir » des polarités voisines**

qui subit les influences extérieures sans les maîtriser ;
et connaît une dépolarisation des communes structurantes et
une dégradation de son environnement et de son cadre de vie

QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT SOUHAITABLES EN MATIÈRE D'INFLUENCES EXTERNES ET DE POSITIONNEMENT TERRITORIAL

S'appuyer sur les principes d'interfaces et de coopérations vis-à-vis des territoires voisins



Valoriser les ressources et les spécificités territoriales



Tirer partie des influences liées à la multipolarisation en étant acteur du développement

QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCoT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT SOUHAITABLES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INTERNE

Promouvoir un modèle de développement multipolaire



En renforçant le rôle d'Auch, en tant que Préfecture et
ville-centre du territoire



Et en intégrant, dans les perspectives de développement
du SCoT, les dynamiques extérieures

QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT SOUHAITABLES EN MATIÈRE D'ORGANISATION TERRITORIALE

Rééquilibrer le maillage territorial,
en maintenant une hiérarchisation des communes
structurantes

+

Qui s'appuie, notamment, sur les principaux axes routiers
(RN124, RN21, RD930, RD634, RD929...) et les équipements
structurants du territoire

QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCOT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

PRINCIPES DE
DÉVELOPPEMENT
SOUHAITABLES
ISSUS DES 3 COPIL

LES 1^{ERS} GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT IDENTIFIÉS

UN « TERRITOIRE ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT »

vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis
de son développement interne

UN « TERRITOIRE RESSOURCES »

qui valorise ses spécificités territoriales

UN « TERRITOIRE DE PROXIMITÉS »

qui s'appuie sur une ville-centre renforcée et des polarités
hiérarchisées

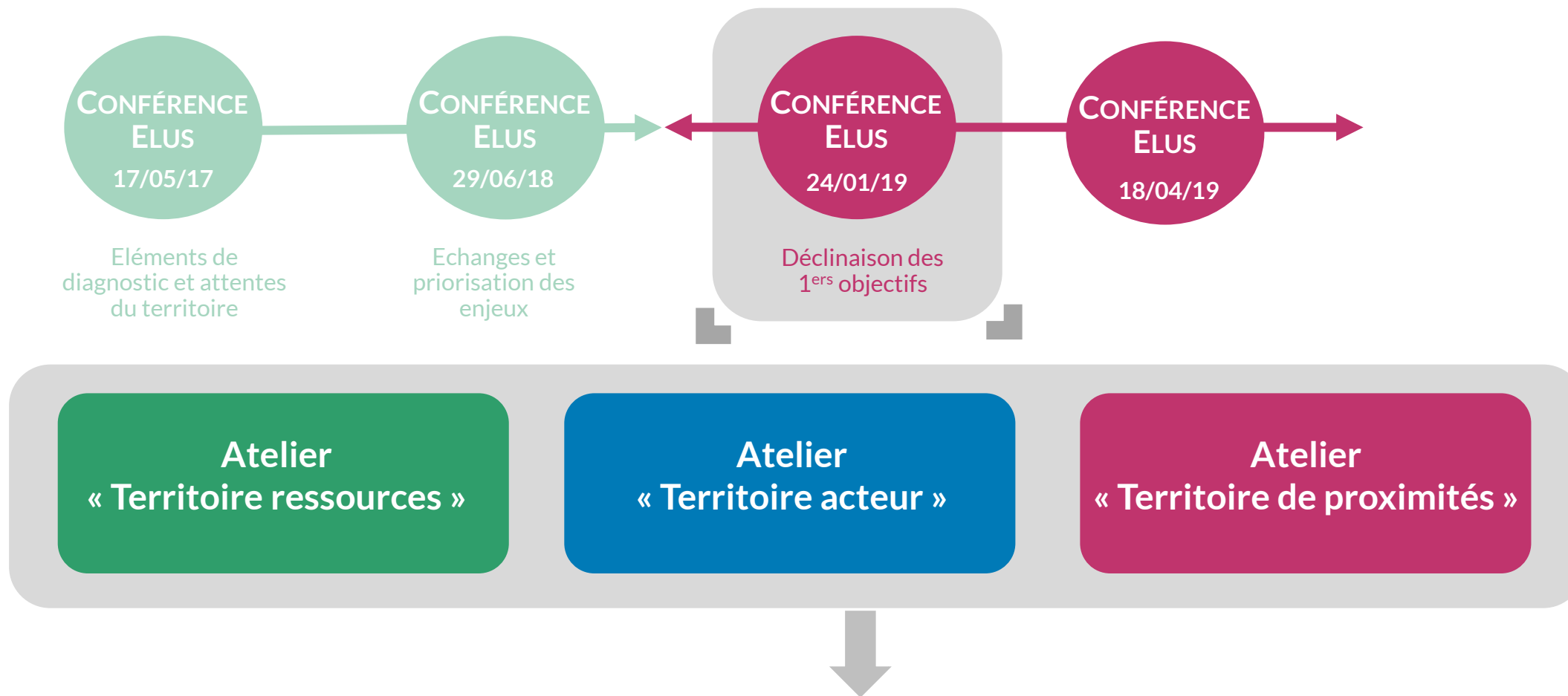
QUEL POSITIONNEMENT ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SCoT DE GASCOGNE D'ICI 2040 ?

Echanges autour des
1^{ers} objectifs stratégiques
du projet de territoire du SCoT

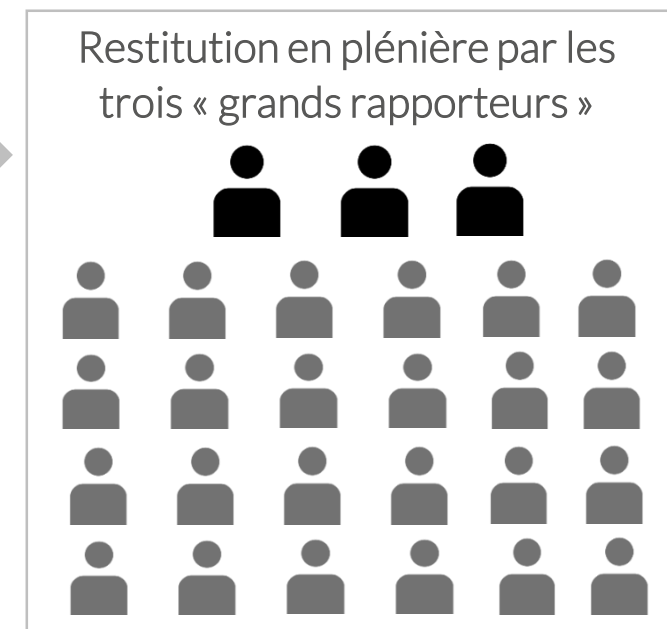
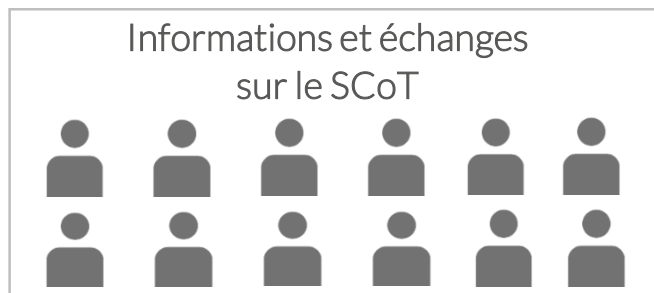


3

LES ATELIERS
POSITIONNEMENT ET
ORGANISATION TERRITORIALE



- Prendre connaissance de l'avancement des réflexions en matière de positionnement et d'organisation territoriale
- Compléter et enrichir les 1^{ers} objectifs stratégiques de développement identifiés
- Affiner ces objectifs



Temps 1 – Travail en groupe - 1h20

Temps 2 - Synthèse / Information 45 mn

Temps 3 – Restitution - 30 mn

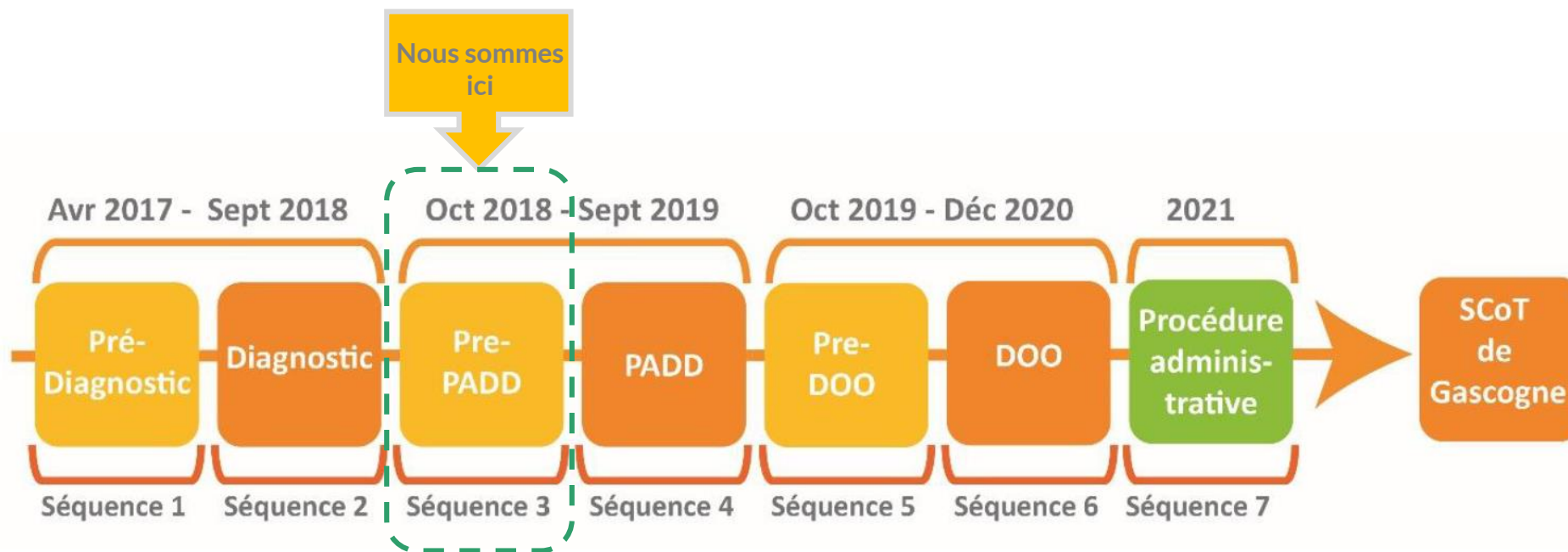


4

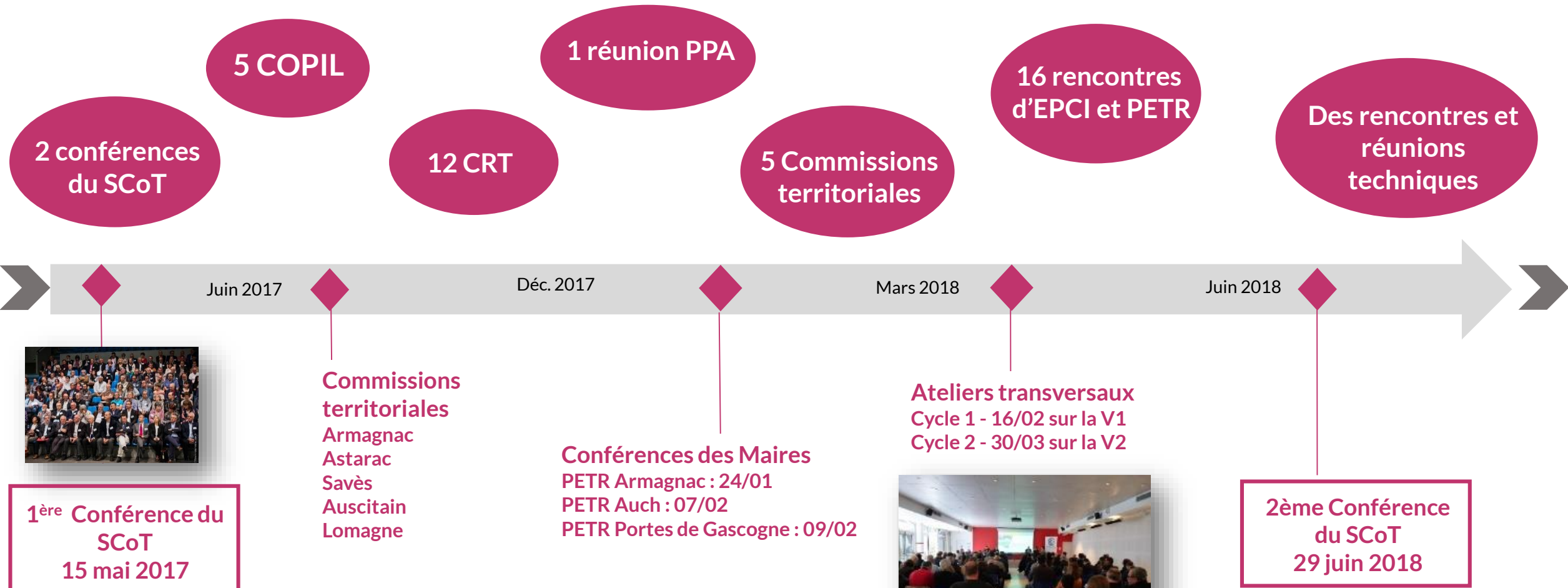
Echanges et informations autour du SCoT

Une élaboration étalée sur 4 ans avec :

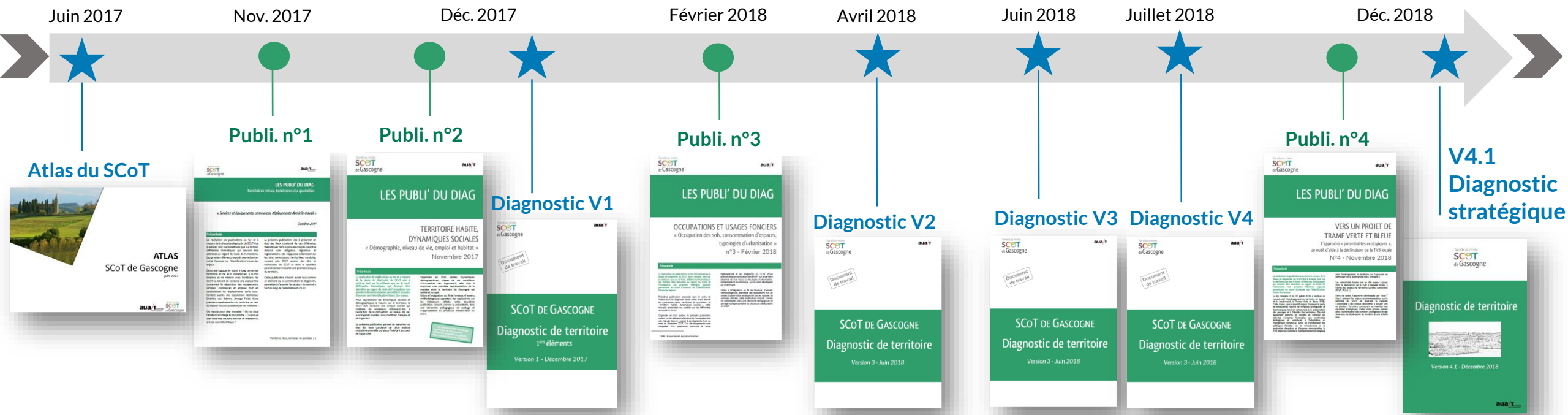
- un arrêt du SCoT prévu fin 2020
- une approbation envisagée en 2021



Un processus itératif : des instances de concertation techniques et politiques



Un processus itératif : des productions et des contributions



La finalisation du diagnostic et l'identification des enjeux

Diagnostic + Instances de concertation avec les acteurs

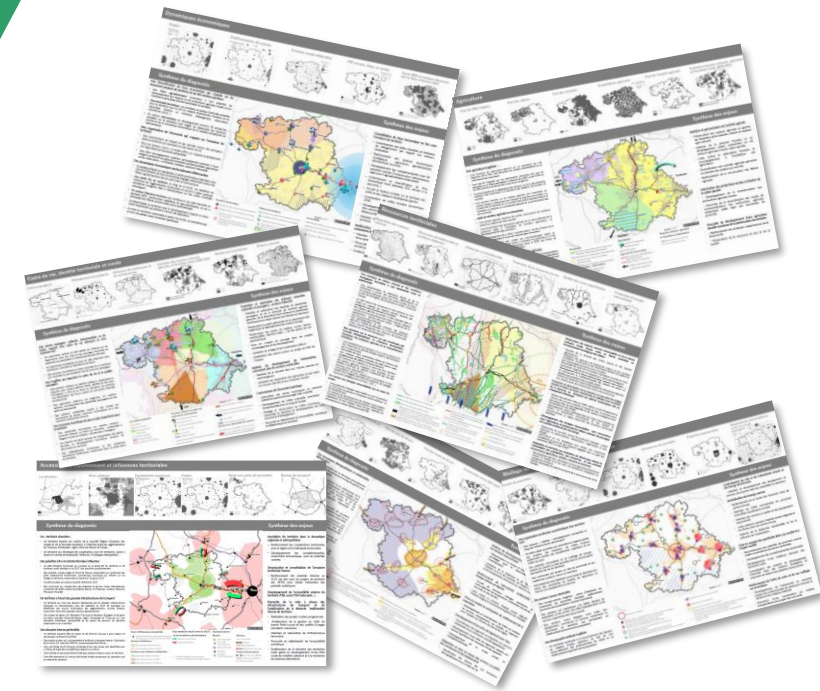
- Analyse des dynamiques du territoire
- Identification des enjeux

Conférence du SCoT
du 29 juin

- Priorisation des enjeux
- Identification des enjeux majeurs

7 cartes de synthèse
de la V4

- Déclinaison des principales dynamiques du territoire et des enjeux qui en découlent autour de 7 axes stratégiques



L'interscot GBT, c'est quoi ?

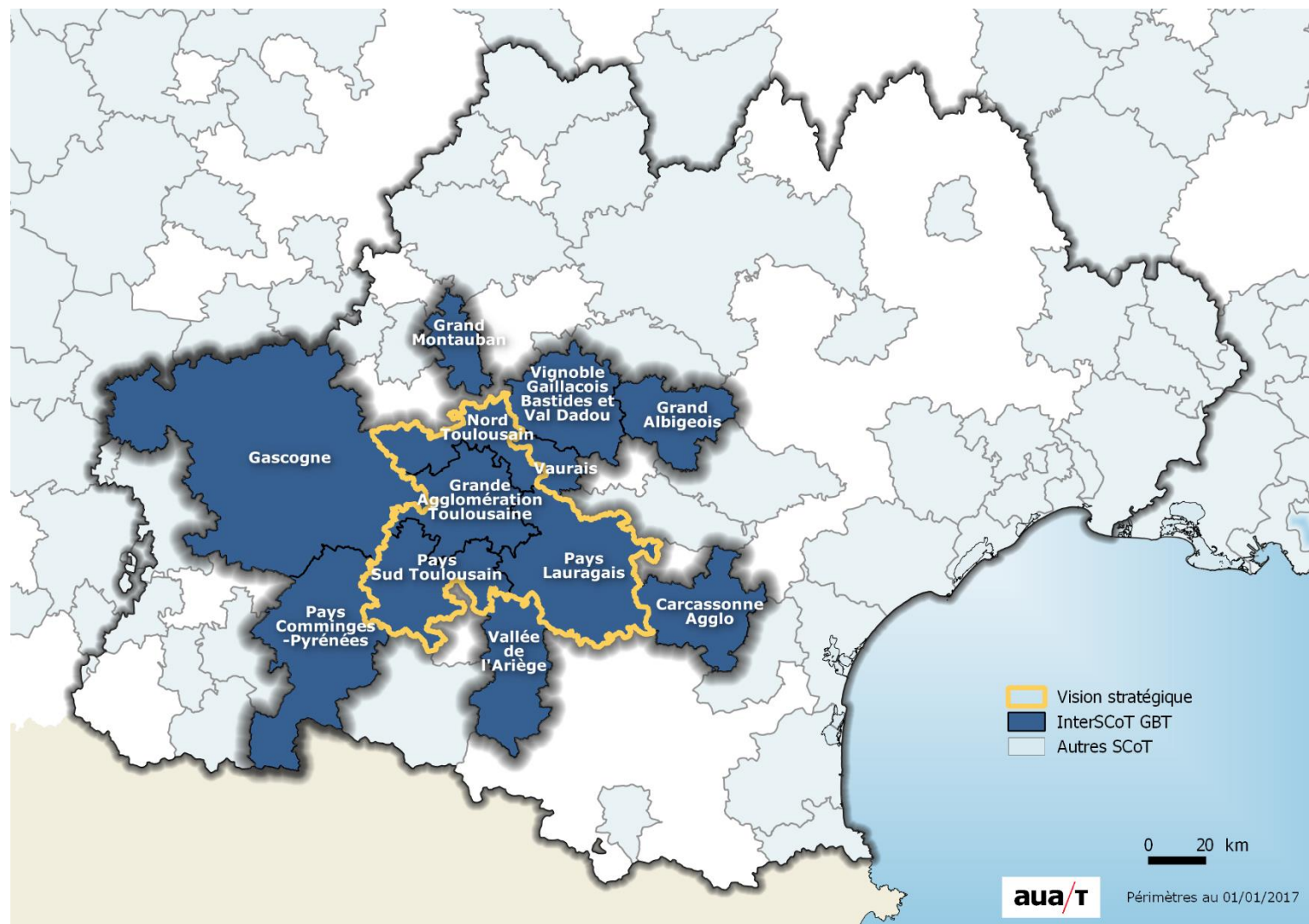
12 SCoT

9 PETR

44 EPCI

1 409 communes

2 013 100 habitants

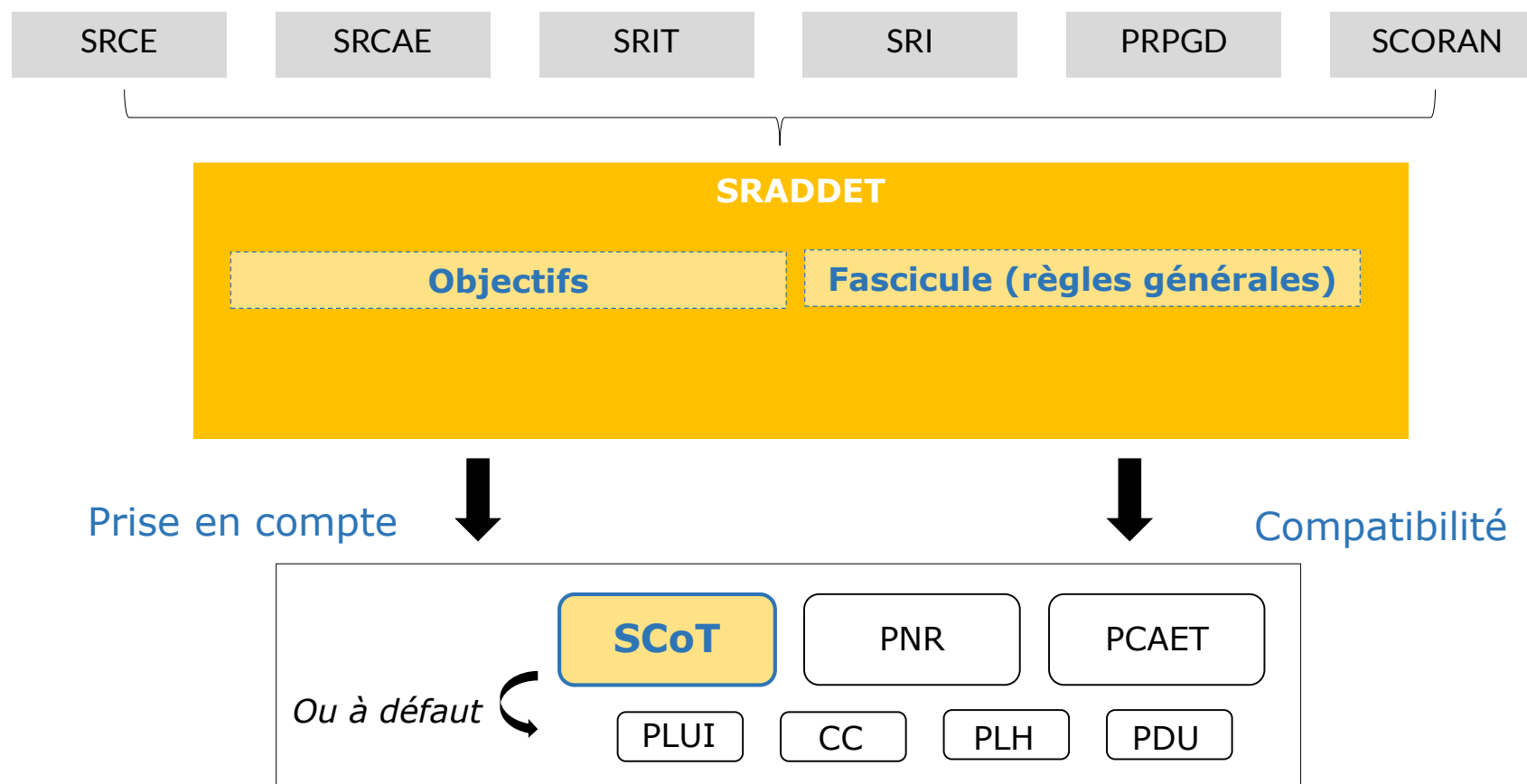


Le SRADDET, c'est quoi ?

- Un schéma qui fixe les **grandes orientations** à l'échelle du territoire régional dans 3 grands domaines :
 - Aménagement du territoire
 - Mobilité
 - Environnement
 - Un schéma **intégrateur, transversal et prescriptif** :
 - des schémas sectoriels thématiques intégrés au SRADDET (SRCE, SRCAE, PRGD...)
 - Un rapport de prise en compte et de compatibilité vis-à-vis des documents infra (SCoT, PNR, PCAET...)
- **Le SRADDET, «un super schéma » qui constitue l'outil principal de la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable**

Le SRADDET, c'est quoi ?

Un schéma intégrateur, transversal et prescriptif



2 février 2017

Délibération de lancement
élaboration SRADDET

02 octobre 2017

Forum de lancement

1^{er} semestre 2018

Réunions d'information

Octobre 2018

VO des objectifs et du fascicule de
règles

Automne/hiver 2018-2019

Réunions de concertation et de
travail sur les règles avec les SCoT,
les DDT, les agences d'urba ...

**Arrêt du projet prévu en
Avril 2019**

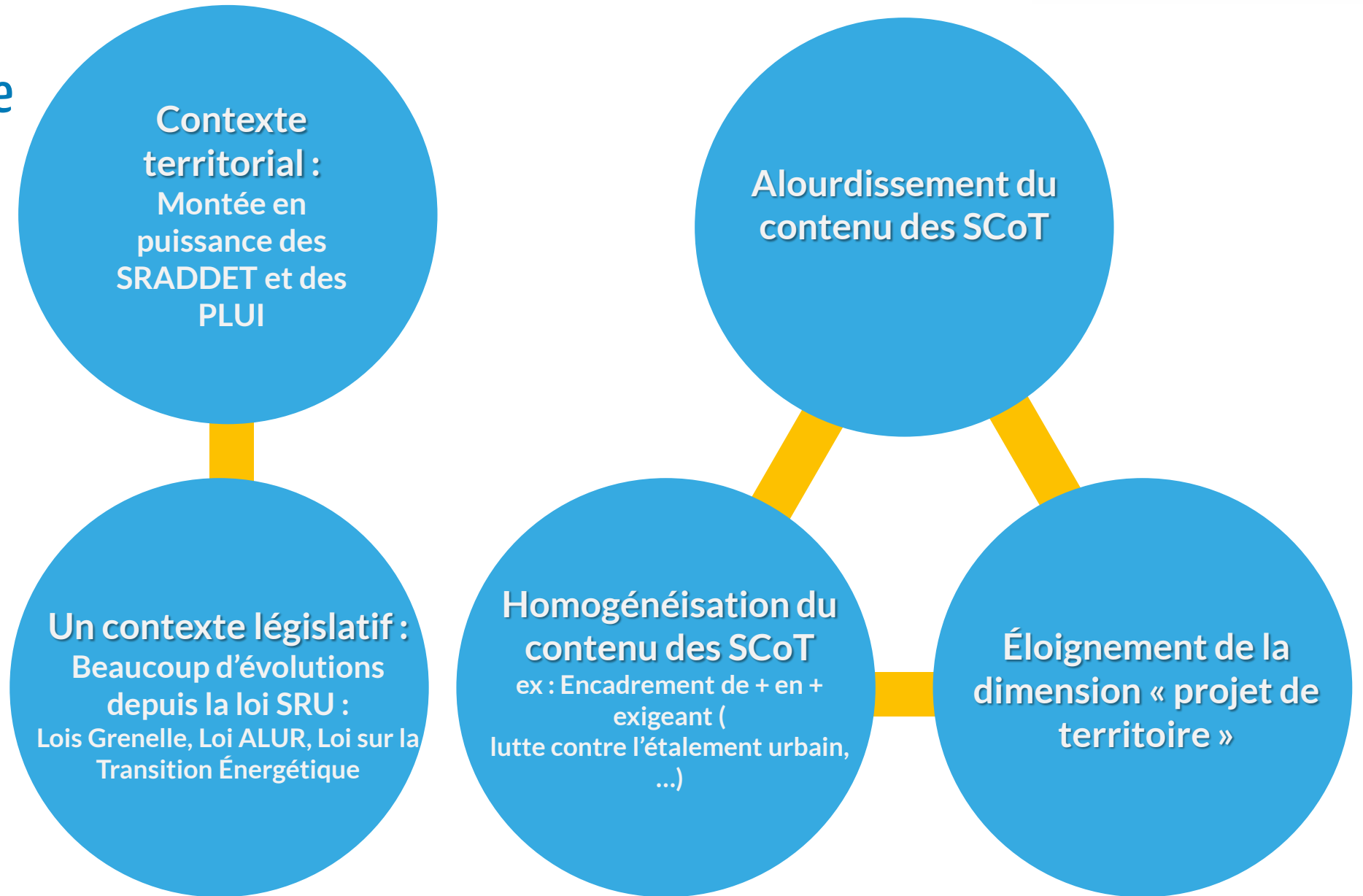
**Adoption prévue au
printemps 2020**

Des systèmes, supports de la concertation et de la déclinaison des objectifs et des règles



Carte des 5 systèmes territoriaux – Occitanie 2040

Loi Elan : vers une modernisation des SCoT

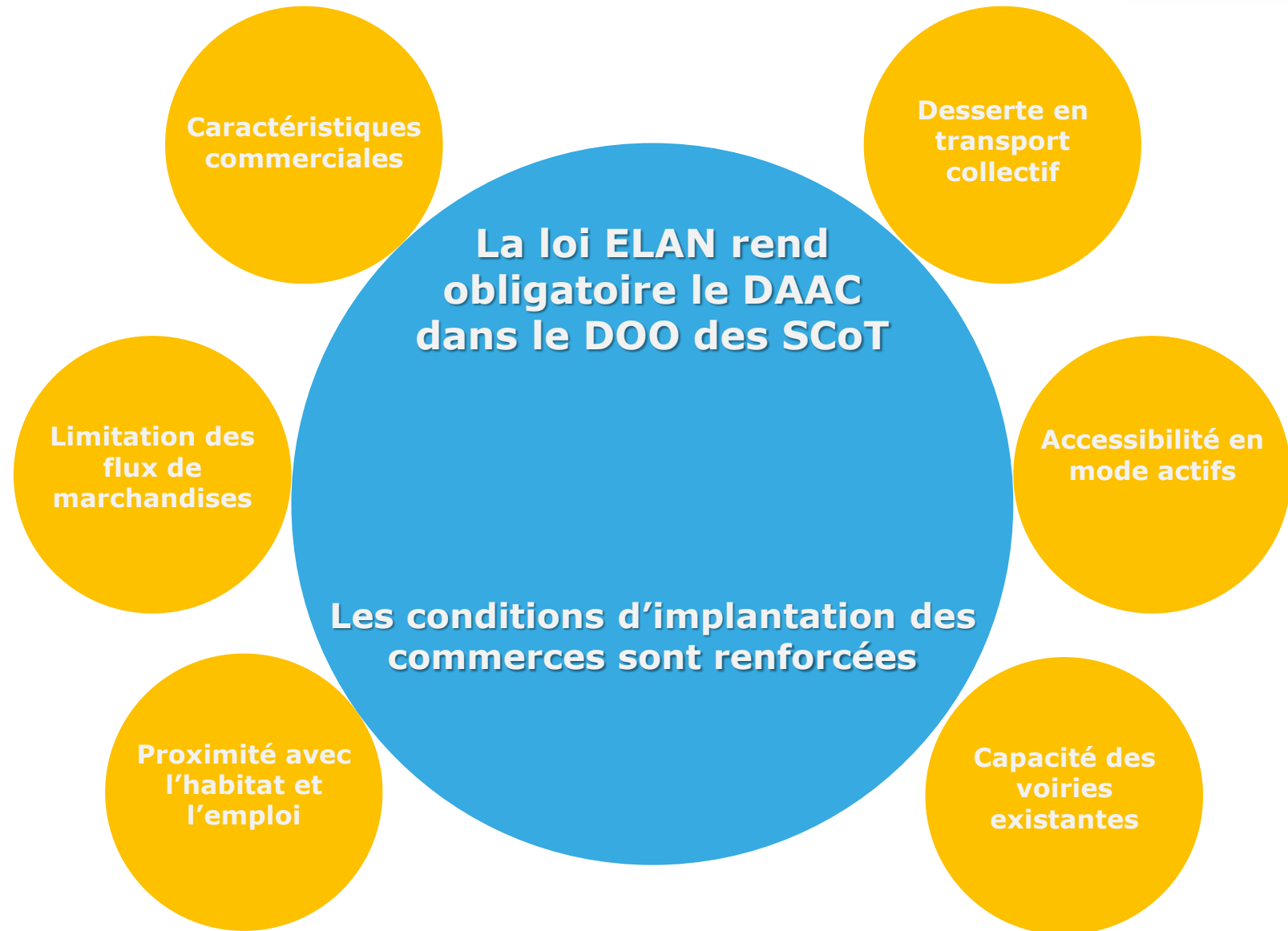


Loi Elan : vers une modernisation des SCoT

- Limiter et simplifier les obligations de compatibilité et de prise en compte pour les documents d'urbanisme
 - Réduction des documents opposables aux SCoT / PLU (ou documents d'urbanisme en tenant lieu)
 - Suppression (« dans certains cas ») du lien de prise en compte « au profit » de la seule compatibilité
- **Allègement** du contenu des SCoT en lien avec la refonte des liens d'opposabilité
- Une **compatibilité** entre le DOO du SCoT et le PLU qui ne concernera plus que le PADD du PLU et ses OAP couvrant l'ensemble du territoire

Attente d'une ordonnance dans les 18 mois à venir : précisions sur le contenu du SCoT et son opposabilité

Loi Elan : vers une modernisation des SCoT





5

Restitution des ateliers

ATELIER
TERRITOIRE RESSOURCES

ATELIER
TERRITOIRE ACTEUR

ATELIER
TERRITOIRE DE PROXIMITÉS



6

Conclusion